

**Résolution du 6 avril 2009 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux, Mmes Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon et Florence Kraft-Babel: «Politique de relance par l'investissement dans le bâtiment: le joker vert».**

(refusée par le Conseil municipal lors  
de la séance du 31 mai 2010)

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- le souci de la Ville de préserver l'environnement;
- le fait que le chauffage représente une part prépondérante des dépenses d'énergie en ville et également une part prépondérante des sources de pollution;
- que la possibilité la plus immédiate d'économiser de l'énergie est d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments;
- que cette isolation contribuerait aussi à résoudre les problèmes phoniques pour les habitants des appartements concernés;
- que cette mise à niveau des bâtiments implique des investissements considérables de la part des propriétaires;
- que ceux-ci ne profiteraient pas des réductions de consommation d'énergie puisque celles-ci sont à la charge des locataires;
- que les locataires seraient intéressés à voir leurs logements mieux isolés et à économiser ainsi de l'énergie et, par conséquent, à voir diminuer leurs charges;
- que les bâtiments ainsi isolés gagneraient de la valeur vénale, ce qui serait à l'avantage des propriétaires;
- que l'investissement dans des chauffages modernes ou dans de l'énergie renouvelable permettrait également de diminuer la consommation d'énergie fossile;
- que l'intérêt de faire ces investissements le plus vite possible est renforcé par le fait qu'ils permettraient de lutter contre la crise économique,

le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat de mettre sur pied, en collaboration avec le Conseil administratif, des mesures fiscales permettant à la Ville de:

- renoncer à la perception des impôts municipaux sur les propriétaires entreprenant des travaux d'isolation ou de modernisation écologique des installations de chauffage de leurs immeubles, à concurrence du montant de ces investissements;
- profiter de la mesure identique votée par le Canton pour isoler le plus rapidement possible les immeubles dont la Ville est propriétaire.